

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

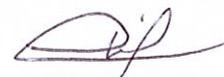
**La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.**

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

**POUR COPIE CONFORME**

**CAMION N°: 1/14**

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

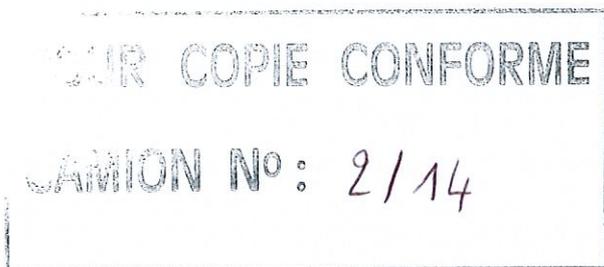
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

CAMION N° : 3/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

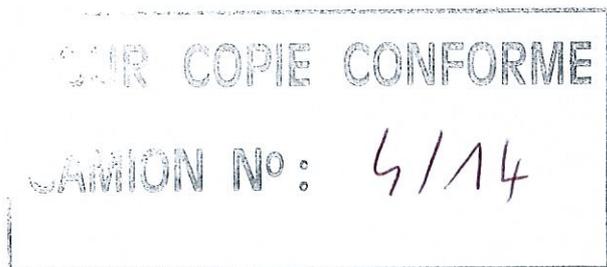
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL





PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

**LA PREFETE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

AMION N° : 6114



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

CAMION N° : 8/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

CAMION N° : 9/14

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\_BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre des véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

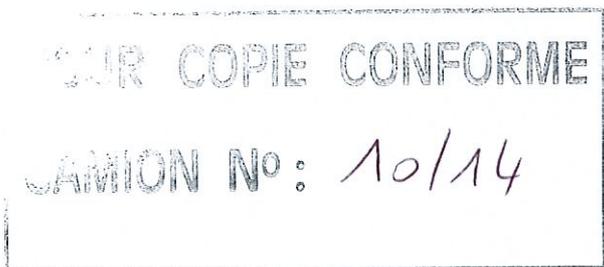
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

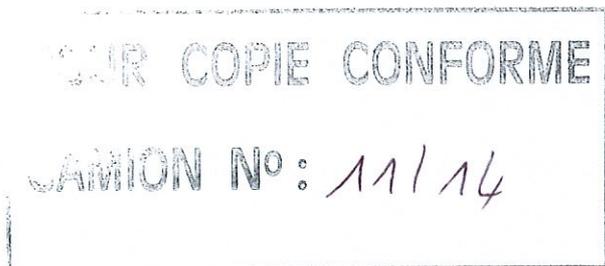
***La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.***

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

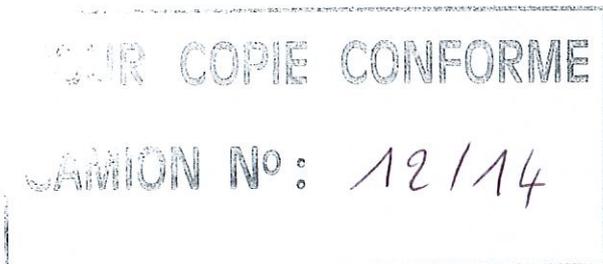
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

DELIVRE à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : **14 véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

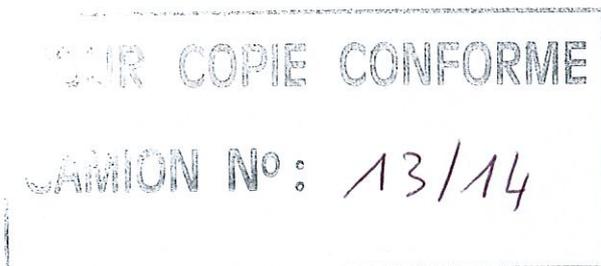
*La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.*

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL



PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE**

DIRECTION DE LA  
COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Nathalie GAUTIER  
☎ : 02.47.33.13;26

Mél : nathalie.gautier@indre-  
et-loire.gouv.fr

S:\DCPPAT\BDE\GAUTIER\TRA  
NSPORT DE DECHETS\

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR  
L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT  
DE DECHETS**

**LA PREFÈTE DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la  
Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre IV relatif aux déchets,

**VU** le Code de l'Environnement - Livre V - Titre 1<sup>er</sup> relatif aux installations classées  
pour la protection de l'environnement – R 541-49 et suivants

**DELIVRE** à la SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS  
PASCAULT

dont le siège social est situé : Zone Industrielle N°1  
3 rue Pierre et Marie Curie  
37160 DESCARTES

**RECEPISSE** de sa demande arrivée le 3/12/2019,  
relative à son activité de **transport par route** des déchets suivants pris en charge :

**- DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX**

Le nombre de véhicules affectés au transport étant de : 14 **véhicules**  
**RECEPISSE n°T03/13/5**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du  
contrôle, en application de l'article R.541-53 du code de l'environnement.

***La validité de ce récépissé est valable 5 ans, soit jusqu'au 9 Décembre  
2024.***

Fait à TOURS, le 10 Décembre 2019

Pour la Préfète et par délégation  
Le Chef de Bureau par intérim



CHRISTOPHE ROUIL

COPIE CONFORME

AMION N° : 14/14